

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-6-1 **Séance du** lundi 13 novembre 2023

PARTENARIATS ET MÉCÉNATS EN FAVEUR DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe JENN Fatima donne procuration à HOULNE Monique KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

EXCUSEE:

TENENBAUM Anne

ABSENTS:

HAGENBACH Vincent, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux des collectivités,
- VU l'article 238 bis du Code Général des Impôts permettant aux entreprises mécènes d'opérer une déduction fiscale,
- VU la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-6-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 du patrimoine et du rayonnement alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission patrimoine et rayonnement alsacien du 26 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre de la politique culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace, une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'Université de Strasbourg pour l'organisation de l'édition 2023 de la Fête de la science ; cette subvention fera l'objet d'un versement unique ;
- Approuve la convention de partenariat correspondante, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec l'Université de Strasbourg, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer;
- Attribue, au titre de la politique culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace, une subvention de fonctionnement de 8 000 € à la Nef des Sciences pour la conception de l'exposition « Tente ta science » ; cette subvention fera l'objet d'un versement unique ;
- Approuve la convention de partenariat correspondante, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec La Nef des Sciences et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Approuve la mise en place d'un mécénat en nature et en compétences avec la société SIRC d'une valeur totale de 30 000 € TTC pour la nouvelle exposition permanente du Vaisseau « Le Chantier » ;
- Autorise l'octroi de contreparties immatérielles à cette entreprise à hauteur de 25% maximum du montant octroyé au titre du mécénat, telles que détaillées dans la convention de mécénat, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la convention de mécénat afférente, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer;
- Approuve la mise en place d'un mécénat avec l'entreprise OPTIC 2000 d'une valeur totale de 6 000 € HT en vue de la réalisation de la nouvelle exposition temporaire et itinérante du Vaisseau, « Hors-jeu! ;
- Autorise l'octroi de contreparties immatérielles à cette entreprise à hauteur de 25% maximum du montant octroyé au titre du mécénat, telles que détaillées dans la convention de mécénat, jointe en annexe à la présente délibération;
- Approuve la convention de mécénat afférente, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaire suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P175	0001	P175E0 1	T80	(1333) 65- 657382-311	5 000 €
P175	0002	P175E0 1	T80	(1234) 65- 65748-311	8 000 €
TOTAL					13 000 €

Adopté à l'unanimité 0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote Nicolas MATT, Vice-Président de l'Université de Strasbourg